

CONTACT

**MARS
2018**

Vol 36

No 9

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Depuis quelques années, avec les étés secs que nous avons connus, de plus en plus de résidents de la rue Principale Ouest et de la route Melchior Poirier éprouvent des problèmes avec leur approvisionnement en eau potable.

En 2017, nous avons prolongé le réseau d'aqueduc jusqu'à la limite du périmètre urbain. Dans une deuxième phase, le conseil municipal est à évaluer les coûts pour desservir ces deux secteurs.

Dans un premier temps, nous travaillons avec la MRC pour intégrer cette zone au périmètre urbain. Comme ce territoire n'est pas en zone agricole, nous pouvons espérer que cette intégration soit possible.

En même temps, nous sommes à faire les vérifications concernant les coûts d'un tel projet. À la réunion du conseil municipal du mois de février, nous avons adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec de financer les plans et devis afin de nous permettre d'évaluer les coûts d'un tel projet.

Pour la suite des choses avec ces éléments en main, nous pourrions présenter aux personnes concernées le type de travaux, le coût et les échéanciers de réalisation. Dans le meilleur des cas, nous pourrions procéder à des travaux à l'été 2019.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 JEAN-DENIS BERNIER
POSTE N° 3 SIMON DUBÉ
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

CARNAVAL DE SAINT-ANACLET



La 51^e édition du Carnaval se tiendra du samedi 3 au 11 mars inclusivement.

Ne pas oublier le défilé qui se tiendra dans les rues de la municipalité le samedi 3 mars avec feu de joie et feu d'artifice au Centre communautaire.

Pour connaître le parcours du défilé, vous rendre sur le Facebook du Carnaval.

DÉGUSTATION DE FROMAGES AVEC SPECTACLE

Le Club Lions de Saint-Anaclet invite la population à sa traditionnelle dégustation de fromages le samedi 24 mars à 19 h 30 au centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet.

Il y aura le populaire « Lip sync » des membres lions et l'animation musicale sera assurée par Claude Gagnon.

Les billets sont au coût de 20 \$.

Vente de vin sur place.

Pour information : 418 722-7685 ou 418 318-3574.
Bienvenue à toutes et à tous !

Gaétan Pelletier, comité publicité.

NOUVEAU SITE WEB

Nous sommes fiers de vous présenter notre nouveau site Web avec un contenu enrichi et un visuel au goût du jour.

Visitez le www.stanaclet.qc.ca

Si vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part à : municipalite@stanaclet.qc.ca

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés les **30 mars et 2 avril** en raison de la fête de Pâques.

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et +.

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX (5389).

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

Début d'emploi : Fin-avril Durée : 10 à 25 jours

Salaire horaire 2018 : 20.15 \$

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

adresse courriel : pepinieredesainte-luce@mfp.gouv.qc.ca , ou

adresse postale : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mfp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418 739-4819 poste 221



UN P'TIT PEU D'URBANISME

SYSTÈME D'ALARME

Nous recevons à l'occasion des rapports d'infraction de la Sûreté du Québec nous informant que des systèmes d'alarme se déclenchent pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement. Suite à ces avis, nous devons vérifier si le propriétaire ou l'occupant du lieu est à sa première infraction de déclenchement pour cause de mauvais fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, ce dernier s'expose à une amende. Veuillez lire l'extrait du règlement ci-bas pour de plus amples renseignements.

Extrait du Règlement sur les systèmes d'alarme (en vigueur depuis le 4 décembre 2002):

Article 9 :

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 16, tout déclenchement du système d'alarme qui survient pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement.

Article 16 :

Quiconque est l'utilisateur d'un système d'alarme et contrevient à l'article 9 du présent règlement commet une infraction et est passible :

1. Pour une première infraction, d'un avis écrit remis sur-le-champ à l'utilisateur ou, s'il est absent, à une personne raisonnable résidant ou travaillant à l'endroit où a été commise l'infraction.
2. Dans l'éventualité où il est impossible de remettre cet avis à une personne physique, il sera déposé dans la boîte aux lettres ou glissé sous l'huis de la porte.
3. Pour une deuxième infraction dans l'année civile, d'une amende de cinquante dollars (50\$).

Pour toute infraction subséquente à la même disposition dans l'année civile, d'une amende de cent dollars (100 \$).

Au plaisir,

L'inspectrice en urbanisme, Marie-Hélène Michaud

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, rue Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest

Impression : Tendence Impression

Prochaine parution : Avril 2018

Tombée des articles : 20 mars 2018

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

5 MARS

2 AVRIL

7 MAI

COLLECTE DE BOUTEILLES - SKATEPARC

Les utilisateurs du skateparc désirent ajouter un module pour la prochaine saison au coût de 6 000 \$. Une collecte de bouteilles sera donc organisée le **samedi 14 avril prochain**. Nous vous invitons fortement à conserver vos canettes et bouteilles pour nous les remettre à cette date. Nous sillonnerons les rues du village à compter de 9 heures. L'an dernier, c'est 1 500 \$ qui a été amassé et nous espérons battre ce montant cette année. Notez que les dons en argent seront aussi acceptés.

Merci de votre générosité.

RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ HAROLD LABEL

Le député Harold Lebel invite les citoyens de St-Anaclet à le rencontrer lors de sa tournée citoyenne le 6 mars à 20 heures à la salle du conseil municipal. Bienvenue à toutes et à tous!

Pour informations :

harold.quebec/la-tournee

harold.lebel.rimo@assnat.qc.ca



- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca

RECYCLAGE



Crise du recyclage : Rimouski-Neigette épargnée !

L'industrie du recyclage est ébranlée par la fermeture de la Chine à l'importation des matières recyclables. Dans plusieurs centres de tri, les ballots sont stockés faute de preneur. Heureusement, la MRC de Rimouski-Neigette n'est pas affectée par cette situation. En effet, plus de 90 % des matières récupérées dans notre MRC sont vendues sur le marché québécois. Seules les pellicules plastiques, qui constituent environ 3,5 % des matières collectées, sont en attente de nouveaux débouchés.

Recycler en toute confiance et réduire à la source

Les citoyens n'ont pas à s'inquiéter : aucune matière acceptée dans le bac bleu ne sera enfouie. D'un point de vue financier, l'entreprise qui traite les matières n'a aucun intérêt à enfouir les matières collectées.

Cette crise est toutefois une opportunité pour réduire notre consommation de pellicules plastiques. Que ce soit les sacs plastique ou les sacs « Ziploc », on devrait être plus motivé que jamais à en réduire notre usage.

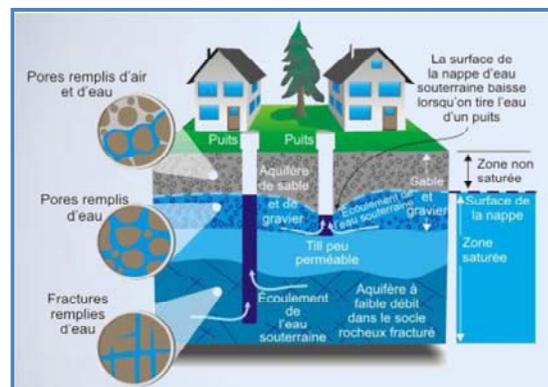
Pour informations, consultez Infobac.ca ou 418 725-2222.

Catherine Denis, MRC de Rimouski-Neigette



Capsule *Le saviez-vous?*

Le saviez-vous?



Dans le Bas-Saint-Laurent, près de 60% de la population du Bas-Saint-Laurent s'alimente en eau à partir des sources d'eau souterraine. Cependant, nos connaissances à leur sujet étant minimales, le [Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent \(PACES-NEBSL\)](#) a été mis sur pied.

Le PACES, développé par le ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC), a été créé afin d'établir une cartographie hydrogéologique du Québec municipalisé. L'OBVNEBSL a été un partenaire dans le [PACES-NEBSL](#). Pour en savoir plus, consultez notre page dédiée à ce sujet : <http://obv.nordestbsl.org/paces.html>

Défi Anaclous Desjardins

Le Défi Anaclous Desjardins s'est vu accepter sa demande du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette! Avec l'acceptation de ce montant de 12 000 \$, nous pourrions mettre de l'avant un projet que nous caressons depuis un certain temps, soit faire l'acquisition d'un système de chronométrage électronique afin d'améliorer l'expérience des coureurs et marcheurs du Défi Anaclous Desjardins. Nous avons très hâte à la prochaine édition pour inaugurer au pas de course, ce bel investissement pour les gens de chez nous!

De gauche à droite: Michael Guay (comité org.), Pierre-Luc Lavoie (comité org. et représentant du Club Lions de St-Anaclet), Christian Le Jossec (Directeur général Caisse Desjardins de la Rivière neigette), Yann Bernier (comité org. et membre Lions), Carl Lavoie (comité org. et coordonnateur des Loisirs Municipalité St-Anaclet). Absentes sur la photo: Micheline Bélanger et Marianne Denis du comité organisateur.



MESSAGE DE VOTRE FABRIQUE



Comme vous l'avez sûrement constaté, une enveloppe a été jointe à ce numéro du Contact par votre fabrique. Merci à la municipalité de nous donner cette opportunité encore une fois cette année afin de faire des économies dans la distribution des feuillets de capitation pour 2018. Je vous demande de bien examiner les états financiers de 2017. Vous constaterez un léger surplus et une réduction des dépenses encore importante. Le léger surplus a été possible par les funérailles dans notre église et les inhumations dans notre cimetière. C'est un triste constat mais ça demeure la réalité. Merci à toutes ces familles qui font encore confiance à leur fabrique lors de ces événements douloureux.

Le soutien de tous les paroissiens demeure important pour l'avenir de la paroisse et ce même si le statut de votre église est modifié pour rendre le bâtiment multifonctionnel. À cet effet, dès que les plans en cours de réalisation seront déposés et finaux, la population aura le loisir de les consulter et des séances d'informations seront planifiées avec les divers partenaires impliqués.

Maurice Lepage, Pour l'Assemblée de Fabrique

COMPTES DE TAXES

COMPTES DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 8 mars, la deuxième au 7 juin alors que la troisième est arrêtée au 6 septembre 2018.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèques postdatés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois(3) chèques postdatés représente la meilleure solution.

Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **NOUS N'AVONS PAS LE SERVICE INTERAC.**

Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT



Nous vous invitons à pratiquer le tir à la carabine dans un environnement maintenant chauffé avec éléments radiants au champ de 100 mètres.

Sachez aussi que vous pouvez renouveler votre carte de membre par Internet via notre site et avec PayPal, c'est simple et efficace.

Nous vous invitons en grand nombre à la tournée de film chasse&pêche le 8 mars au Centre des congrès de Rimouski, billets en prévente par l'entremise de Marius De Champlain.

Dans le cadre du Carnaval de St-Anaclet, le samedi 10 mars aura lieu une compétition de tir cal. 22 pour les jeunes, contactez le comité organisateur pour plus de renseignements.

N'hésitez pas à consulter notre site www.ctbsl.org pour plus d'informations et à contacter les différents directeurs pour des renseignements.

Éric Richard



AFEAS DE SAINT-ANACLET

Souper 8 mars, à réserver dès maintenant !

Souper de la Journée de la Femme sous la thématique « Une Tête en Santé »

Date : Le 8 mars

Heure : À compter de 17 h 30

Lieu : Centre communautaire Régis St-Laurent

Coût : 20 \$ souper et soirée

Service de bar : Comité du Carnaval

Conférencière : Pamela Bérubé-Jean (Santé mentale Québec) Participation de Réjeanne Martin infirmière et professeur Aduqar

Billets : 418 724-0409, 418 724-9894, 418 723-4125

Raymonde Vandal, présidente

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 5 février 2018

Les élus municipaux demandent l'annulation de plusieurs soldes résiduaire de règlements d'emprunt pour des montants qui n'ont pas été utilisés. (Rés. 2018-02-15)

Les élus municipaux adoptent le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité. (Rés. 2018-02-16)

Les élus municipaux demandent une aide financière pour réaliser une étude préliminaire pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2018-02-17)

Les élus municipaux acceptent que le Club Lions soit assuré par l'entremise de l'assurance générale de la municipalité. Les frais seront couverts par le Club Lions. (Rés. 2018-02-18)

Les élus municipaux proclament la 3^e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire et appuient les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS. (Rés. 2018-02-19)

Les élus municipaux adoptent un deuxième projet de règlement 469-2017-02 pour des modifications au règlement de zonage. (Rés. 2018-02-20)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Filtrum inc. pour les travaux au poste de chloration. (Rés. 2018-02-21)

Les élus municipaux versent un montant de 500 \$ à titre de commandite au marché public de Rimouski. (Rés. 2018-02-22)

Les élus municipaux versent en commandite au club Léo une location de salle. (Rés. 2018-02-23)

Le maire accorde des mandats à chacun des conseillers. (Rés. 2018-02-24)

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

En mars, à la bibliothèque Roger-Fournier venez participer à la grande **chasse aux œufs** de Pâques. **Du 1^{er} mars au 1^{er} avril**, venez visiter la bibliothèque et tentez de découvrir où se cachent nos œufs de Pâques; de plus chaque usager qui empruntera un volume gagnera un œuf (attention des questions sur vos lectures vous seront peut-être posées!).



Prix : Le gagnant de notre chocolat géant sera l'usager qui aura réussi à obtenir le plus d'œufs de Pâques. Deux autres prix de participation seront aussi tirés.

Dates importantes

8 mars 13 h 30 : activité pour la semaine de relâche « Viens créer ton masque carnavalesque » inscription obligatoire avant le 6 mars.

21 mars 19 h : rencontre avec monsieur **Claude Morin**, auteur régional qui a lancé dernièrement son premier roman *Ste-Luce Station*.

17 avril : film à voir ou revoir
Bon mois !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque, 418 723-1747 – 418 750-7217

bibliostanaclet@hotmail.com

- **Cercle de Fermières de Saint-Anaclet** Notre réunion sera le lundi 5 mars à 13 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Souper du Carnaval le 11 mars à 17 heures. Préparé par le Cercle de Fermières. Bienvenue à tous !
Augustine Lavoie
- L'assemblée générale annuelle du **Club des 50 ans et +** aura lieu le 15 mars à 19 heures à la salle des 50 ans et + du Centre communautaire. Bienvenue à tous !
Annette Guimond, secrétaire
- **Les Jardins communautaires de Lessard** organisent une assemblée générale annuelle le mercredi 21 mars à 19 h 30 à la petite salle du Centre communautaire Régis-St-Laurent.

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ETUDIANTS- PROGRAMME CAMP DE JOUR ET SOCCER

Pour être admissible aux offres d'emploi pour le camp de jour, les candidats devront avoir terminé leurs études secondaires en juin prochain, être inscrits aux études post-secondaires encore au moins pour une année. Les étudiants ne peuvent travailler plus de deux (2) étés pour le camp de jour et cela dans le but d'équité.

POSTES	FONCTIONS	QUALIFICATIONS	QUALITES	CONDITIONS
Animateur (trice) camp de jour	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à participer à l'élaboration de la programmation des activités; - planifier, organiser, animer et évaluer les activités sous sa responsabilité.	Avoir complété son secondaire; Expérience avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Disponibilité Capacité de travailler en équipe. Dynamisme et créativité. Atouts : Formation en animation et en secourisme; Connaissance du milieu anaclais.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 18 juin jusqu'au 10 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 12 \$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Coordonnateur de soccer	Relevant du coordonnateur des loisirs, le candidat aura à superviser les entraîneurs, planifier les sorties en tournoi. Assurer la logistique des terrains. S'assurer que les parents soient bien informés tout au long de la saison.	Être âgé (e) de 17 ans et plus.	Avoir une connaissance du sport. Sens des responsabilités; maturité, dynamisme, initiative. Savoir diriger une équipe.	Les candidats doivent être disponibles pour travailler du début juin jusqu'à la fin août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 15 \$/heure.
Entraîneur de soccer	Relevant de coordonnateur du soccer, le candidat aura à entraîner et assister les jeunes lors des matchs et tournois. Faire parvenir l'information aux joueurs ainsi qu'à leurs parents.	Être âgé(e) de 15 ans et plus. Réussir la formation d'entraîneur d'une durée de 2 jours et défrayée par la municipalité. Avoir une grande disponibilité.	Avoir une connaissance du sport; Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme, initiative, capacité d'animer; Être capable de travailler en équipe. Atouts : Formation en secourisme; Posséder son attestation d'entraîneur.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler du début juin jusqu'à la fin août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 12 \$/heure.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le **13 avril 2018** pour tous ces postes à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0